

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Mars 2010



L'an deux mille dix, le jeudi dix huit mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du onze mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques DUCROCQ, Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LEPORCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, MAUROIS Sébastien, BOULANGE Virginie, BOULAIS Denise, CECCHY Hugues, DELANNOY Annie, EDME Jacques, FONTAINE Christophe, LEMAHIEU Robert, MAZINGARBE Jean-Claude, ORGAERT Henri, ROUZE Marie-Louise, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier ;

Absents ayant donné pouvoir : PETITPREZ Marc à DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse à ORGAERT Henri, RYCKEBUSCH Monique à DELANNOY Annie, VILAIN Carmen à WYTS Xavier ;

Secrétaire de séance : MAUROIS Sébastien

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Janvier 2010

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande aux conseillers d'approuver le compte rendu de la séance du 19 janvier 2010. Le compte-rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2009

Monsieur le Maire et M. EDME (ancien maire) quittent la salle du Conseil et laissent la parole à Monsieur LEPORCQ, 3^{ème} Adjoint. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 195 033,71	38 446,84		38 446,84	1 195 033,71
Opérations de l'exercice	1 487 148,62	1 937 300,45	1 187 451,10	463 714,35	2 674 599,72	2 401 014,80
TOTAUX	1 487 148,62	3 132 334,16	1 225 897,94	463 714,35	2 713 046,56	3 596 048,51
Résultats de clôture		1 645 185,54	762 183,59			883 001,95
Restes à Réaliser			235 934,65	93 781,07	235 934,65	93 781,07
TOTAUX CUMULES	-	1 645 185,54	998 118,24	93 781,07	235 934,65	976 783,02
RESULTATS DEFINITIFS	-	1 645 185,54	904 337,17			740 848,37

Compte de gestion 2009

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectives du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats 2009.

-Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le compte administratif 2009 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2009	- 723 736.75 €
Résultats antérieurs (investissement n-1)	- 38 446.84 €
Résultats de clôture de l'exercice 2009	- 762 183.59 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2009	+ 450 151.83 €
-----------------------------	----------------

Résultats antérieurs (report à nouveau n-1)	+ 1 195 033 .71 €
Résultats de clôture de l'exercice 2009	+ 1 645 185.54 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	+ 883 001.95 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif

-Compte tenu des restes à réaliser :

Résultat cumulé d'investissement	- 762 183.59 €
Restes à réaliser en recettes	+ 93 781.07 €
Restes à réaliser en dépenses	- 235 934.65 €
Résultat définitif	- 904 337.17 €

Le résultat définitif de clôture de la section d'investissement est déficitaire de -904 337.17 €

- De couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé de 904 337.17 € au budget primitif 2009».

- D'affecter à la section de fonctionnement

Résultats cumulés « FONCTIONNEMENT »	+ 1 645 185.54 €
Besoin de financement « INVESTISSEMENT »	- 904 337.17 €

En report à nouveau excédentaire au budget primitif 2010 ligne budgétaire 002 + 740 848.37 €

Budget primitif 2010

Monsieur le Maire présente le budget, section de fonctionnement et d'investissement. Il précise que ce budget a été préparé par les membres du Bureau Municipal avec l'aide de monsieur ORGAERT, puis validé par la commission finances.

Le budget primitif s'équilibre à 2 396 252,01 € en section de fonctionnement et 2 633 763,37 €, soit un total de 5 030 015,38 €

Taux d'imposition des 3 taxes

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition de 2010 de la taxe d'habitation et des taxes foncières:

	2010
- taxe d'habitation	18,98 %
- taxe foncière (bâti)	14,50 %
- taxe foncière (non bâti)	40,91 %

Tarifs boissons et fêtes

Le Conseil Municipal fixe le prix des boissons des fêtes (13 - 14 juillet, Braderie ...):

BIERE	1,20 €
COCA	1,20 €
JUS DE FRUIT	1,20 €
PERRIER	1,20 €
VERRE DE VIN	0,80 €
SANDWICH, PATISSERIE	1,00 €

Médailles et évènements familiaux

Le Conseil Municipal fixe les montants suivants :

- médaille de la famille	140.00 €
- médaille du travail (argent – vermeil)	25.00 €
- médaille du travail (or et +)	45.00 €
- noces d'or et diamant	140.00 €
- évènements familiaux (personnel communal et membres du Conseil Municipal -fleurs, cadeau)	70.00 €

Cadeau de départ des agents communaux

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal décide d'offrir un cadeau ou un chèque cadeau de départ aux agents communaux et fixe les montants suivants :

- RETRAITE	175 €
- CONGES DE FIN D'ACTIVITE	175 €

- MUTATION	40 €
- MISE EN DISPONIBILITE	40 €

Evènements divers

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal décide de fixer la participation financière de la commune comme suit :

- 23 € pour toute naissance d'un enfant sainghinois
- Evènements concernant les personnes extérieures à la commune :
 - o retraite, mutation : 52 €
 - o résultats sportifs : 22 €
 - o événement familial : 52 €

Concours Façades Fleuries, Maisons avec Jardinnet, Maison avec Espace vert et Spécial Béguinage Année 2010

Le Conseil Municipal fixe les prix suivants :

- façades fleuries, maisons avec jardinnet, maisons avec espace vert et spécial Béguinage

	2010
* 1 ^{er} prix	34,00 €
* 2 ^{ème} prix	29,00 €
* 3 ^{ème} prix	24,50 €
* 4 ^{ème} prix	19,00 €
* 5 ^{ème} au 15 ^{ème} prix	15,00 €

Concours Façades en Fête et Particuliers – Commerces Année 2010

Le Conseil Municipal fixe les prix suivants :

- Maisons- Maisons avec jardins- commerces	2010
1 ^{er} prix :	34,00 €
2 ^{ème} prix :	29,00 €
3 ^{ème} prix :	24,50 €
4 ^{ème} prix :	19,00 €

Colis des Aînés 2010

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal :

- confirme la remise d'un colis aux personnes ayant 70 ans sur l'année
- fixe ces colis au nombre de trois par an.

- 1) Ducasse de mai
- 2) Ducasse de septembre
- 3) Noël

-fixe le prix de chaque colis à 19,30 €

Subvention Classe Découverte 2009/2010

Monsieur GORRILLOT explique au Conseil que la précédente délibération prévoyait deux subventions pour la classe de découverte : la première définissait le montant maximum concernant le transport (3 520,00 € en 2009) et la seconde définissait la subvention par enfant concernant le séjour (32,33 € en 2009). Le fait de faire un seul versement permet une plus grande souplesse de gestion pour les écoles.

Monsieur EDME explique que ce système de deux subventions permettait aux écoles de partir le plus loin possible. Monsieur GORRILLOT ajoute que les écoles privilégient aujourd'hui la qualité du séjour plutôt que la distance. Pour information, deux classes de l'école Saint-Exupéry sont en Normandie pour découvrir les plages du débarquement cette semaine.

Le Conseil Municipal,

- Annule et remplace la délibération du 26 mars 2009.
- Fixe le montant de la subvention à 6 000,00 € (six mille euros) pour 2 classes participant à la « classe de découverte » de l'école primaire Saint Exupéry et des classes primaires de l'école privée Saint Joseph. Chaque « classe de découverte » comprendra un maximum de deux classes par école.
- La dépense sera mandatée à réception des factures correspondantes aux frais de séjour et de transport de la classe de découverte.

Cession des parcelles ZC 214 et ZC 198 à 203

Monsieur le Maire prend la parole pour répondre officiellement à la lettre ouverte de l'Association *Ecologie et Tradition*, que les conseillers municipaux ont reçu par courrier. Il

rappelle que le Conseil Municipal avait voté l'année dernière à l'unanimité l'acquisition des parcelles concernées par ce projet afin de répondre à plusieurs objectifs, notamment :

- Reloger les locataires du Clairon, qui habitaient dans des logements insalubres et étaient menacés d'expulsion
- Réaliser sur le site des logements à loyers conventionnés plutôt que des logements de grand standing, ce qui permet aussi de garder des sainghinois sur la commune.

Rappelant les prix d'acquisition des parcelles ZC 214 et ZC 198 à 203, il ajoute que le différentiel entre l'estimation de France Domaine est de 43 000,00 € et non de 63 000,00 € comme indiqué dans le courrier mais que l'écart s'explique par la volonté de réaliser les objectifs cités précédemment et par le fait que l'estimation des services de l'Etat se soit faite en deux fois.

M. le Maire s'étonne des sous-entendus d'opacité contenus dans cette lettre puisque tous les chiffres ou renseignements quant à ce projet se trouvent dans le bulletin municipal *Contact* distribué en janvier 2010.

Monsieur le Maire réaffirme son engagement quant à l'organisation d'une ou deux réunions avec les riverains dès que le permis de construire sera déposé. La société historique a d'ailleurs déjà été contactée pour évoquer la question de la façade.

Monsieur le Maire donne ensuite exceptionnellement la parole aux membres de l'association présents dans la salle, mais personne ne souhaite parler.

M. EDME, en tant qu'ancien maire, rappelle ensuite l'« historique » de ce dossier et le fait que l'acquéreur qui avait acheté ces parcelles en 2008 avait promis de réhabiliter le bâtiment et d'y maintenir les locataires. Ces engagements n'ont malheureusement pas été tenus puisque les habitants ont reçu des avis d'expulsion. L'idée a donc été de les reloger dans les logements du Cal-Pact (qui sont situés rue du Maréchal Leclerc au-dessus de La Poste), de racheter les terrains de la zone et de les revendre à un bailleur social susceptible de réaliser des logements à loyers conventionnés.

Un membre de l'association critique l'utilisation par les services municipaux de certains produits pour le désherbage du site et demande pourquoi il est nécessaire de prévoir une nouvelle voie alors qu'une voie existante est parallèle dans l'allée des Aubépines.

Monsieur le Maire répond que le lotissement des Aubépines est un lotissement privé. Par conséquent, les habitants conservent le contrôle de leur accès. La future voie desservant les habitations ne serait en fait qu'une voie d'accès. M. le Maire précise ensuite que le désherbage des parcelles s'est fait avec des produits phyto-sanitaires répondant aux normes environnementales en vigueur.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à faire une proposition de vente à la Société Régionale des Cités et Jardins (SRCJ) des parcelles ZC 214 et ZC 198 à 203, pour une somme comprise entre 380 000,00 € et 420 000,00 € (sous réserve de l'obtention d'un permis de construire de 11

logements purgé des voies de recours).

Demande de subvention au SIMERE pour les travaux d'effacement des réseaux rue de Lille
(Plateau du Sénat au Rond Point de Bouvines)

Le Conseil Municipal,

- SOLLICITE une participation financière du Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energie pour l'enfouissement des réseaux EDF.
- ENVISAGE un montant total de travaux de 431 473,00€H.T
- CONFIRME que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.
- S'ENGAGE à inscrire la dépense en section d'investissement du budget primitif 2010, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du SIMERE et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
- S'ENGAGE à informer le SIMERE de toute modification susceptible d'intervenir dans la mise en œuvre du projet

Modification du Tableau du Personnel Communal

Le Conseil Municipal, décide de modifier comme suit le tableau du personnel :

- Poste créé : Adjoint technique principal 2^{ème} classe, durée hebdomadaire de 35H00
- Poste créé : Adjoint d'animation 2^{ème} classe, durée hebdomadaire de 35H00
- Poste créé : ATSEM 1^{ère} classe, durée hebdomadaire de 20H00
- Poste créé : Adjoint administratif 1^{ère} classe, durée hebdomadaire de 30H00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21h25.

